

RECETTE INTERREGIONALE DES DOUANES DE MARSEILLE

48, avenue Robert Schuman, 13 002 MARSEILLE

ri-marseille@douane.finances.gouv.fr – Mentionner « Vente aux enchères du 6 juillet 2023 » dans l'objet

**VENTE EN DOUANE
de marchandises provenant de saisies
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES VERBALES
Le jeudi 6 juillet 2023 à partir de 9h30**

**Hôtel des ventes Prado Falque Enchères
26 Rue Goudard, 13005 Marseille**

Lot 150 : 3 bouteilles d'un litre de vodka Grey Goose

Lot 151 : 2 bouteilles de 70 cl de Curaçao Triple sec Vedrenne

Lot 152 : 3 bouteille de 70 cl Cachaça Janeiro

Lot 153 : 4 bouteilles d'un litre de Rhum Havana Club 3 ans

Lot 154 : 2 bouteilles d'un litre de vodka Grey Goose

**Lot 155 : 4 bouteilles de 70 cl de Vodka dont 2 vodka Gery Goose et 2 vodka Grey Goose
« L'orange »**

Lot 156 : 3 bouteilles d'un litre Cognac Courvoisier V.S. Spécial édition

Lot 157 : 4 bouteilles d'un litre de Grand-Marnier

Lot 158 : 3 bouteilles d'un litre de Gin Bombay Sapphire

Lot 159 : 3 bouteilles d'un litre de Cognac Rémy Martin VSOP

**Lot 160 : 3 bouteilles de 70 cl de Whisky Jack Daniel's, de Rhum Damoiseau VO et de Cognac
Hennessy very special**

Lot 161 : 1 bouteille de 70 cl de Cognac Hennessy X.O. en coffret

Lot 162 : 1 bouteille de 70 cl de Cognac Hennessy X.O. en coffret

Lot 163 : 1 bouteille de 70 cl de Cognac Hennessy X.O. en coffret

Site Internet du commissaire priseur : <https://www.interencheres.com/13003/>

Contact : 04.96.10.26.30 ou contact@pradofalque.fr

Exposition le mercredi 5 juillet à partir de 10h00

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- 1 Les lots seront visibles l'Hôtel des ventes Prado Falque Enchères , 26 rue Goudard, 13005 MARSEILLE la veille de la vente.
- 2 L' Administration se réserve le droit de retirer de la vente les lots qu'elle jugera à propos ou pour lesquels il n'y aurait pas d'offre suffisante.
- 3 La vente sera effectuée sur enchères verbales et en direct via le service Live du site www.interencheres.com.
- 4 Les marchandises seront vendues dans l'état où elles se trouvent, sans aucune garantie de la part de l'Administration ou du Commissaire Priseur.

Les lots ou leurs échantillons étant exposés, les poids, quantités ou dénominations sont annoncés à titre de simples renseignements.

En conséquence, **aucune réclamation ne sera admise**, pour quelque cause que ce soit et notamment pour défaut de qualité, de poids, de mesure et de nombre, ou pour erreur dans la dénomination de la marchandise, sa consistance ou sa composition.

- 5 Les marchandises seront vendues libres de droits et taxes perçus par la Douane, avec faculté pour l'adjudicataire d'en disposer pour toute destination autorisée par la réglementation et la législation en vigueur.
- 6 Les adjudicataires paieront, en sus du montant des enchères, outre les droits d'accises ou de garantie éventuels, 14,28 % TTC sur toutes les marchandises.
- 7 Les acquéreurs devront **enlever leurs lots, à leurs frais avant le 13 juillet 2023**. Passé ce délai, ils seront dépossédés de leurs lots sans qu'ils puissent exercer aucune action en répétition pour les sommes qu'ils auraient versées.

Le receveur interrégional

Pierre GALLOUIN